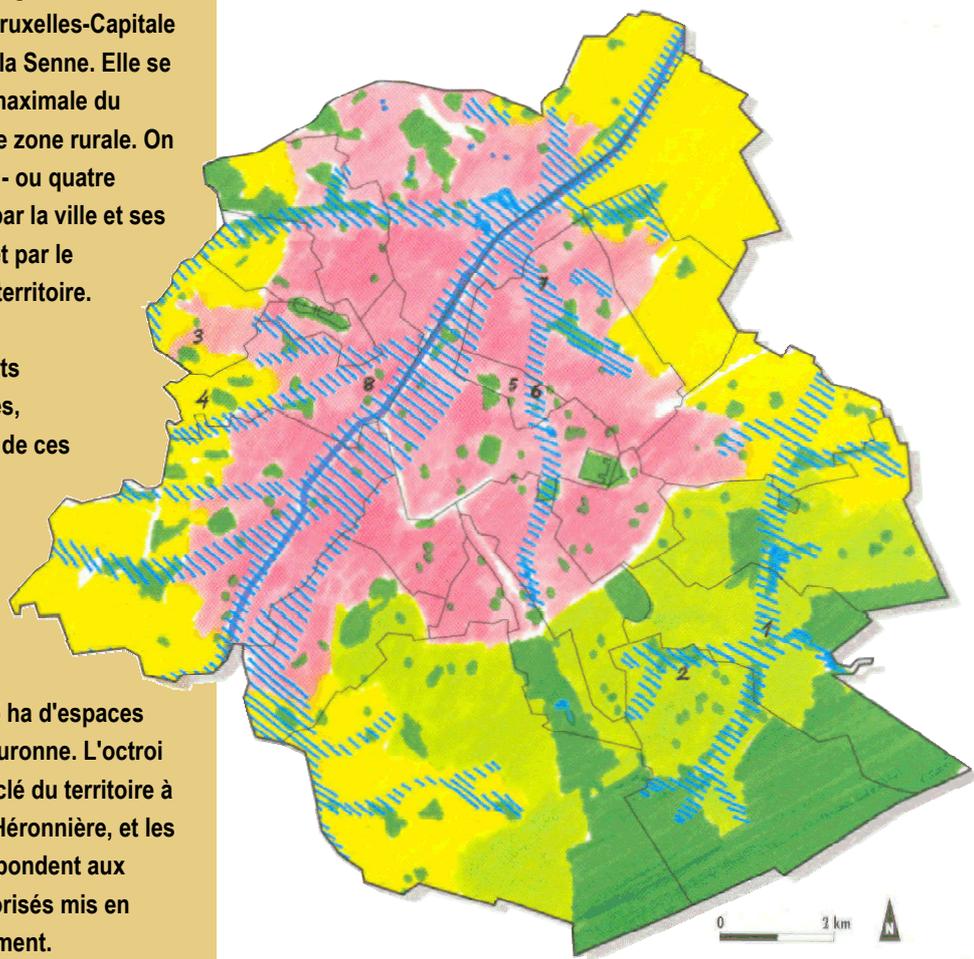


Les sols et paysages urbains

Aucune ville ou région urbaine n'offre un paysage uniforme. C'est encore moins le cas pour la Région de Bruxelles-Capitale qui s'est développée autour d'un cours d'eau, la Senne. Elle se caractérise aujourd'hui par une urbanisation maximale du centre enclavé entre une zone forestière et une zone rurale. On y dénombre quatre grands types de paysages - ou quatre sous-régions - marqués tour à tour par l'eau, par la ville et ses concentrations de constructions, par la forêt et par le caractère rural des communes en bordure du territoire.

Dans ces différents paysages, les espaces verts remplissent des fonctions variées : biologiques, esthétiques, récréatives,... Une bonne gestion de ces espaces allie le respect de ces particularités à une approche écologique, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque population. Ainsi, entre 1989 et 1996, cette gestion s'est caractérisée par deux types d'intervention : l'octroi du statut de "zone d'espace vert" à 74 ha et l'aménagement de 65 ha d'espaces récréatifs dans les quartiers de la première couronne. L'octroi du statut a permis de soustraire des endroits-clé du territoire à la pression immobilière, comme le parc de la Héronnière, et les travaux réalisés, comme au parc Bonnevie, répondent aux besoins de revalorisation des quartiers défavorisés mis en évidence dans le Plan Régional de Développement.



LIGNES DE FORCES

- ▶ Intégrer une dimension environnementale dans un projet de ville
- ▶ Développer le maillage verte et le maillage bleu et pour cela,
 - respecter l'identité des paysages urbains
 - augmenter le nombre d'espaces verts
 - rendre un maximum d'espaces verts multifonctionnels

PAYSAGES URBAINS

- DENSÉMENT URBANISÉ
- SOUS INFLUENCE FORESTIÈRE
- SOUS INFLUENCE RURALE
- HUMIDE
- CANAL

ESPACES VERTS PUBLICS

- PARCS AMÉNAGÉS RÉCEMMENT:
1. BERGOÏE
 2. HÉRONNIÈRE
 3. WILDER
 4. SCHEUTBOS
 5. FRICK
 6. LIEDEKERKE
 7. LACROIX
 8. BONNEVIE

Les espaces verts publics sont gérés par la Région ou les communes.

Ce chapitre ne mentionne que les aménagements et créations réalisés par la Région.



Un territoire humide

Bruxelles et ses environs se sont développés dans la plaine alluviale marécageuse de la Senne. L'emblème de la Région de Bruxelles-Capitale est d'ailleurs un iris, fleur des marais. De nombreux ateliers, manufactures et industries se sont installés le long de la Senne et de ses affluents. Le caractère humide de la Région est donc important d'un point de vue historico-culturel.

La Senne influence morphologiquement le territoire de la Région. En cas d'averse, l'écoulement des eaux de pluie est rapide en rive droite et plus lent en rive gauche.

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, de nombreux travaux d'assainissement et d'urbanisation ont entraîné d'importantes modifications du réseau hydrographique.

Bien que de nombreux cours d'eau aient été voûtés, une approche volontariste vise aujourd'hui à ramener localement à la surface ce passé humide, notamment par un (ré)aménagement approprié des espaces verts.

Un centre trop peu vert

La partie centrale de la Région, c'est-à-dire le Pentagone et la première couronne, correspondent à près de la moitié de son territoire. Elle se caractérise par une occupation maximale du sol et une urbanisation intense. Structurée par des fronts de bâtisses continus, cette zone possède toutefois de grands parcs publics et des squares bien connus des Bruxellois, entretenus de manière intensive et à la flore et à la végétation essentiellement artificielles.

Ces grands parcs et squares (Parc Royal, Léopold, Cinquantenaire, Josaphat, Jardin botanique, squares Ambiorix et Marie-Louise, etc.) assurent les fonctions typiques d'embellissement et de récréation en milieu urbain. Mais ces vastes espaces verts sont inégalement répartis. Le centre de Bruxelles manque de petits parcs, de végétation dans les rues et sur les façades, de jardins,

De même, les espaces de jeu sont insuffisants pour répondre aux besoins d'une population jeune, principalement dans les quartiers moins favorisés. Les équipements récréatifs mis à disposition nécessitent en majorité des réparations.

Cette dégradation atteste clairement de la trop forte pression du public due à la rareté des espaces verts dans cette zone.

Un paysage forestier dans la ville

Les communes d'Uccle Watermael-Boitsfort, Woluwé-Saint-Pierre et Saint-Lambert, Auderghem, ainsi que le sud d'Ixelles et de Bruxelles-Ville, offrent un paysage très vert, riche en grands arbres (hêtres, chênes, frênes, châtaigniers, ...) aux perspectives fermées, sous l'influence ancienne et actuelle de la forêt de Soignes. Dans cette zone à l'habitat le plus souvent dispersé, de grandes propriétés et des parcs paysagers, comme ceux de Woluwé ou du Wolvendael, portent encore les traces de l'ancienne forêt. Les parcs Duden ou de la Sauvagère ressemblent eux-mêmes à des "bois".

Une centaine d'ha de la forêt de Soignes bénéficient du statut de "réserve naturelle" et de "réserve forestière". Dans son ensemble, la forêt est aussi une des trois zones qui ont été proposées comme "zones spéciales de conservation" à l'Union européenne, dans le cadre du réseau Natura 2000 (voir à ce sujet le chapitre sur la faune et la flore).

LEXIQUE

- ▶ BIODIVERSITÉ : Diversité des espèces vivantes, capables de se maintenir et de se reproduire dans un milieu déterminé (faune et flore).
- ▶ MULTIFONCTIONNEL : Qui assure plusieurs fonctions, par exemple récréative, décorative, écologique, biologique.
- ▶ PENTAGONE : Il s'agit du centre de Bruxelles.
- ▶ PREMIÈRE COURONNE : Il s'agit des communes situées directement autour du Pentagone, et entourées des grands boulevards.
- ▶ DEUXIÈME COURONNE : Il s'agit des communes situées au-delà de la première ceinture et entourées par les grands axes routiers et autoroutiers.
- ▶ PÉRIPHÉRIE : Il s'agit des communes limitrophes à la Région.



Les reliques d'un passé rural

Dans une partie de la 2ème couronne, en bordure du territoire de la Région, le paysage urbain ouvert donne souvent un sentiment justifié d'incohérence. En effet, faute de règlements urbanistiques clairs dans le passé, des éléments de paysage rural comme des haies, des vergers et des exploitations agricoles voisinent avec des autoroutes, des complexes sportifs, des lotissements d'habitations surtout construits dans les années '60 et '70 ou encore des entreprises.

Cette zone est menacée par la pression immobilière. Seule une petite partie de grande valeur biologique, qui recèle encore une flore et une faune rares, appartient à la Région de Bruxelles-Capitale et bénéficie d'une gestion optimale. C'est pourquoi il est important que l'aménagement d'espaces verts à proximité d'immeubles d'habitation très peuplés, répondant à des préoccupations sociales, ne se réalise pas au détriment de ce contexte rural.



Bruxelles, ville verte

Notre Région se caractérise par une faible proportion de terrains non bâtis : 36%, contre 84% pour la moyenne belge.

De même, l'occupation du sol à des fins économiques ou sociales est principalement marquée par le secteur tertiaire (commerces, bureaux, entrepôts, bâtiments scolaires), caractéristique de l'évolution de ces dernières années.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale les surfaces vertes occupent environ 8.500 ha, soit 53% du territoire. Comparée à la superficie de 21% occupée par les routes, le canal et les voies de chemin de fer, la partie verte se révèle importante, contrairement à l'habituelle perception des habitants. Cependant, sa répartition est très inégale: 10% de la superficie des îlots dans le pentagone contre 30% de superficie des îlots en première couronne et 71% en deuxième couronne.

REMETTRE L'EAU "CACHÉE" EN SURFACE

Le parc régional de la Héronnière, espace vert de liaison situé à la limite de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem, concilie préoccupations hydrogéologiques, écologiques et sociales. Un récent aménagement d'envergure structure le parc autour du Watermaelbeek, ruisseau qui draine vers l'étang des Pêcheries royales les différents étangs situés en amont. Cette véritable "coulée bleue", qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme du maillage bleu, a permis de conserver et de rétablir une partie de la végétation spontanée, dans le respect maximal du caractère boisé d'origine. L'ensemble du site, qui compte aussi des zones récréatives (piste VTT, jeux, jardins potagers,...), offre des liaisons entre quartiers pour la mobilité douce (piétons, vélos, ...). Ces liaisons s'inscrivent dans le cadre du programme du maillage vert.

Dans le même esprit, l'aménagement du Bergoje, évoqué plus loin, a mis l'accent sur le caractère humide d'origine du site, ainsi que sur la jonction avec la forêt de Soignes, via un circuit promenade et vélo (pour en savoir plus à propos du Maillage bleu, le lecteur se reportera au chapitre relatif à l'eau).

LE MAILLAGE VERT

Le programme inscrit au Plan Régional de Développement (PRD), vise à construire progressivement de véritables réseaux d'espaces verts dans la ville et à rééquilibrer leur répartition spatiale, soit par la création de nouveaux espaces verts, soit par la constitution de "liens" verdurisés. Favoriser la mobilité des piétons et des cyclistes, améliorer les qualités paysagères de la ville, préserver le patrimoine naturel et

accroître la biodiversité en constituent les principaux objectifs. Dans cette perspective, une base de données géoréférencées a été développée, qui tient un inventaire permanent des espaces verts.

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS RÉCRÉATIFS AU CENTRE DE LA VILLE

Partant du principe qu'il ne s'agit pas uniquement de 'faire joli' mais aussi de répondre à un contexte social et culturel, de petits espaces verts ont été (ré)aménagés ou développés récemment dans certains quartiers du centre de la Région.

A Saint-Josse-ten-Noode, un petit parc aménagé au Square Frick allie exigences esthétiques d'un parc urbain et besoins ludiques du jeune public.

Dans la même commune, un espace de jeu nouvellement construit dans le Parc Liedekerke accueille de très jeunes enfants. Le succès de ce parc a conduit à son agrandissement et à son réaménagement; les travaux sont en cours.

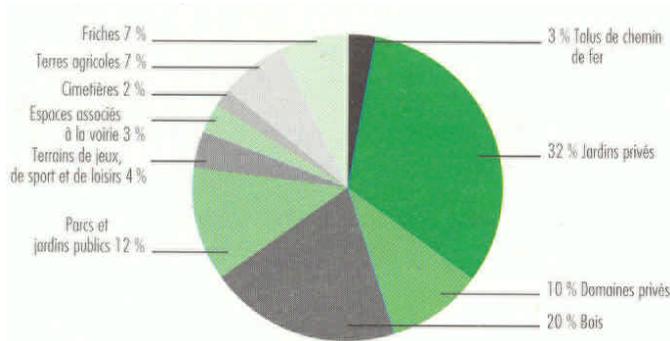
A Molenbeek-Saint-Jean, un aménagement original du parc Bonnevie, en concertation avec les habitants, met l'accent sur l'espace de jeu créatif.

Enfin, à Schaerbeek, une partie du Parc Lacroix a été transformée en terrain de jeux pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, principalement des adolescents. Les réparations successives dont cet espace a fait l'objet révèlent une fréquentation trop forte et démontrent la nécessité d'un plus grand nombre d'espaces verts diversifiés.



Fonction sociale et intérêt environnemental des espaces verts

Ces surfaces vertes très variées sont réparties en 10 catégories selon leur fonction, leur aspect, leur intérêt, leur gestion, leur statut :



Les jardins et domaines privés, très nombreux, occupent une superficie totale de 3.600 ha, soit 22% du territoire régional. Bien qu'ils restent inaccessibles au public, ces espaces jouent un rôle fondamental sur la qualité de l'habitat et de l'environnement. Bien gérés, ils participent au développement de la biodiversité et constituent un pilier du maillage vert.

Les bois, les parcs et les jardins publics constituent l'essentiel des espaces verts à vocation récréative, couvrant 2.779 ha au total, soit 17 % de la superficie régionale. La forêt de Soignes, à elle seule, représente 1.642 ha, pour une superficie totale de bois soumis au code forestier de 1.735 ha.

Bien qu'ils continuent de remplir leur fonction d'origine de production sylvicole, ces derniers assurent de plus en plus une fonction récréative. Les parcs de type classique, situés principalement dans le centre urbain et chargés d'histoire, offrent un attrait touristique. Les parcs de type paysager, comme les parcs de Woluwé ou de Forest, situés en deuxième couronne sur d'importantes surfaces, répondent idéalement aux besoins récréatifs. Ils présentent des potentialités écologiques, à valoriser par une gestion appropriée. Une tendance actuelle recherche la mixité des fonctions et l'intégration aux caractéristiques locales.

Le parc de la Héronnière et le Jardin de la Cité administrative en sont deux exemples. Enfin, les parcs de type plus spontanés comme le parc du Wilder ou le parc Roi Baudouin - phase III privilégient la fonction écologique.

Les cimetières couvrent 147 ha.

Les terrains de jeux, de sports et de loisirs occupent 352 ha et présentent des degrés et des qualités de verdurisation variés.

Accotements, terre-pleins, îlots directionnels couvrent 9% de la surface de voirie, soit 235 ha. Des alignements d'arbres comme ceux de l'avenue de Tervuren ou de l'avenue Louise occupent peu de place au sol, mais ils présentent un important volume vert. Bien qu'ils soient prioritairement décoratifs, certains espaces verts associés à la voirie, comme le rond-point Schuman, le boulevard E. Jacquemain ou l'avenue L. Lepoutre, se rapprochent des parcs publics par leur fonction récréative. Ils renforcent un aspect agréable de la ville.





C'est également le cas des places plantées, même fortement minéralisées, qui assurent aussi une aération des espaces bâtis et un lien avec les autres espaces verts.

Cette fonction de lien est également assurée par les espaces associés aux voies ferrées (talus, terrains abandonnés,...), véritables corridors écologiques, qui pénètrent en profondeur dans le tissu urbain. Ils se répartissent sur 222 ha, dont certaines zones présentent un intérêt biologique élevé.

Enfin, sur 613 ha, les friches, issues de la démolition de bâtiments ou de l'abandon d'activités agricoles et industrielles, servent de refuges pour la flore et la faune indigènes. Parmi elles, le Kauwberg, le plateau de la Foresterie ou encore le Hof-ter-Musschen présentent une valeur biologique remarquable. Enjeux de l'extension urbaine, ces terrains sont parfois protégés par un statut d'espace vert.

RESPECTER LE PATRIMOINE BIOLOGIQUE DE LA ZONE FORESTIÈRE

Le récent réaménagement du Bergoje, à Auderghem, correspond aux priorités d'une gestion écologique de cette zone. En effet, l'amélioration du tracé de certains chemins existants et l'organisation de quelques aires de repos ont respecté le caractère boisé originel. La revitalisation du marais, via l'intégration optimale du ruisseau du Rouge-Cloître, et un grand nettoyage ont permis de valoriser le caractère humide de l'espace vert.

CONCILIER ÉCOLOGIE, BIODIVERSITÉ ET ZONE RÉCRÉATIVE

Le parc du Scheutbos, à Molenbeek-Saint-Jean, qui conjugue tant les aspects écologico-paysagers qu'esthétiques ou encore sociaux et éducatifs, constitue une transition réussie entre la ville et la campagne voisine.

En effet, un talus avec des buissons, des bosquets et une zone humide attestent de la conservation du relief originel et d'une partie de la végétation de départ, d'une grande valeur biologique. La gestion écologique douce des prairies favorise le développement d'une plus grande biodiversité et l'entretien spécifique d'une partie boisée riche en orchidées en assure la pérennité. La zone de jardins potagers a été conservée et réaménagée. D'autres petits jardins, allant du style classique au style résolument naturel, constituent une zone éducative à côté d'une zone de jeux plus récréative.

A Berchem-Sainte-Agathe, la construction de quelques passerelles en bois, l'amélioration du tracé des sentiers existants et une gestion écologique douce assurent au Bois du Wilder le respect de sa valeur biologique. Une abondante végétation, variée et spontanée, caractérise ce grand terrain de découvertes, riche et morcelé en différentes zones : ruisseau, étangs, mares, prairies, hêtraie, potagers, vergers et bois à orchidées.